



LA MUNICIPALITE DE JONGNY

AU CONSEIL COMMUNAL



Réponse au postulat de M. Micaël Paquier « Réflexion pour une extension provisoire de l'UAPE »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Objet du rapport

Le rapport a pour but de répondre au postulat de M. Micaël Paquier renvoyé directement à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2025.

Préambule

Il est important de mentionner trois éléments :

- L'article 1 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), énonce parmi ses buts de : *« tendre, sur tout le territoire du canton, à une offre suffisante en places d'accueil, accessibles financièrement, permettant aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle »*. Il n'y a donc pas d'obligation d'offrir une solution à toutes les familles. Les communes ont la responsabilité du développement de cette offre, en collaboration avec l'association enfance et jeunesse du cercle du Corsier (ASICC), elles s'investissent de manière conséquente dans ce sens.
- Les objectifs de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) sont d'atteindre un taux de couverture – nombre de places vs nombre d'enfants scolarisés – de 37% à 42% d'ici 2030.
- À la rentrée 2026, 181 élèves étaient scolarisés à Jongny. La structure UAPE actuelle offre 70 places, soit un taux de couverture de 38 %.

Réponse de la Municipalité

Lors de la séance du Conseil communal du 16 juin 2026, la Municipalité a présenté les démarches entreprises en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'UAPE de Jongny. À cette date, trois variantes étaient envisagées :

1. la salle de la Bergère ;
2. l'ancienne école des Monts-de-Corsier ;
3. le local commercial situé au chemin du Suchet 2, disponible à partir de la fin de l'été 2026.

Une analyse approfondie de ces différentes possibilités a été menée en collaboration avec l'ASICC (Association Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier) et en consultation avec le SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants).

À l'issue de cette analyse, la Municipalité a décidé d'écarter deux des variantes envisagées :

- la salle de la Bergère, en raison de son utilisation dès la rentrée pour des leçons de rythmique et du coût des travaux nécessaires à son aménagement ;
- l'ancienne école des Monts-de-Corsier en raison des problématiques liées au transport des enfants.

La variante du local commercial situé au chemin du Suchet 2 a ainsi été retenue. Les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ont été engagées sans délai. Selon les informations actuellement à disposition de la Municipalité et sous réserve de la décision du SCAJE, cette extension de l'UAPE permettrait d'accueillir durant la pause de midi et après les cours entre 25 et 30 enfants. Les élèves concernés seraient ceux des classes de 5P et 6P, pour lesquels les exigences en matière d'encadrement sont moins élevées que pour les enfants des degrés inférieurs (1 adulte pour 12 enfants de la 1P à la 4P, 1 adulte pour 15 enfants pour les 5P et 6P).

Il faut mentionner qu'une offre de 95 places d'UAPE correspondrait à un taux de couverture de plus de 50%.

Sur la base des devis reçus des différents maîtres d'état, le montant total des travaux sera inférieur à CHF 50'000.-. Ces travaux pourront dès lors être engagés par la Municipalité conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Municipalité et ses partenaires mettent tout en œuvre afin de permettre l'ouverture de ces nouvelles places d'UAPE au cours de l'automne 2026.

Le postulant mentionne également deux options qui n'ont pas été retenues par la Municipalité comme mentionné ci-dessous :

- Le local de Jongny Solidaire est utilisé plusieurs fois par semaine par les aînés dans le cadre de leurs activités. Son affectation, même partielle, à un accueil parascolaire entrerait donc en conflit direct et nécessiterait une réorganisation complète.
- La mise à disposition de locaux préfabriqués constitue une solution techniquement envisageable et rapide à mettre en œuvre. Cependant, un tel investissement ne se justifie pas, sauf dans le cas où le Canton viendrait à imposer une fermeture.

Perspectives à moyen et long terme

Parallèlement aux démarches entreprises pour augmenter la capacité d'accueil à court terme, la Municipalité poursuit plusieurs réflexions et démarches visant à répondre durablement aux besoins en matière d'accueil de l'enfance.

- La Municipalité entretient notamment des contacts réguliers avec le SCAJE, en collaboration avec l'ASICC, concernant l'autorisation d'exploiter de la structure actuelle. Pour mémoire, cette autorisation est limitée à 2028, la structure ne répondant pas pleinement aux exigences cantonales applicables en matière d'accueil de jour parascolaire.

- La Municipalité a inscrit dans son programme de législature la réalisation d'une structure d'accueil préscolaire (SAP), ainsi que d'une structure d'accueil parascolaire (UAPE). À ce stade, le cadre de réflexion demeure volontairement large et différentes variantes sont actuellement à l'étude afin d'identifier la solution la plus adaptée aux besoins de la commune et à ses capacités financières.

Conclusion

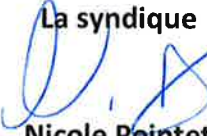
La Municipalité remercie le postulant pour sa proposition, qui rejoint les démarches qu'elle a déjà engagées.

Elle entend poursuivre ses efforts afin de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil préscolaire et parascolaire, dans la mesure des ressources, des possibilités de la commune et des objectifs de la FAJE.

Le Conseil communal et la population seront tenus informés de l'avancement et des résultats de ces différentes démarches.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller Micaël Paquier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique  Nicole Pointet		La secrétaire  Carine Devallonné
--	--	--

Adopté par la Municipalité le 14 septembre 2026

Délégué municipal : Christian Berdoz

Annexe : Postulat de M. Micaël Paquier

Postulat

Réflexions pour une extension provisoire de l'UAPE

Au mois de juin 2025, la capacité de l'UAPE de Jongny a été réduite de 80 à 70 places par les directives cantonales, laissant sur le carreau une cinquantaine d'enfants par semaine. Cela a engendré un climat stressant, voire anxiogène, pour bon nombre de familles dont les parents sont actifs, et cela pourrait mener à une réduction de leur contribution aux impôts.

Tout le monde est largement au courant qu'un projet de construction de bâtiment pré- et parascolaire est en cours, mais son adoption définitive doit être ratifiée par la population, puisqu'un référendum spontané a été souhaité par le Conseil Communal.

Mais que ce projet voie finalement le jour ou non, c'est un fait que la commune ne disposera pas d'une nouvelle UAPE avant au minimum 3 ou 4 ans. C'est une bien longue période d'attente pour toutes ces familles qui doivent trouver des solutions de garde chaque semaine, et qui sont obligées de bricoler avec des grands-parents trop sollicités et des employeurs qui s'impatiente.

Je n'ai malheureusement pas de baguette magique, et je laisserai le soin à la Municipalité d'étudier tranquillement la question, mais une piste de réflexion pourrait être liée à l'utilisation partielle des locaux communaux existants. Par exemple ceux de la Bergère et de Jongny Solidaire, locaux qui ne sont probablement pas systématiquement utilisés en journée, et qui ont récemment bénéficié d'une jolie rénovation, permettant de disposer d'installations bien meilleures que les sous-sols d'une salle de gym et des abris atomiques de l'UAPE actuelle. Il va de soi que c'est une discussion qui devrait être conduite en collaboration et en harmonie avec le personnel éducatif (ASICC), les utilisateurs actuels de ces locaux et les autres intervenants.

Il existe également l'option de bâtiments préfabriqués, livrables en quelques mois et rapidement fonctionnels, comme c'est le cas à [Prairie-Nord \(Morges\)](#) par exemple.

En conclusion, par ce postulat, je demande donc à la Municipalité de mener une réflexion concrète et réaliste quant à une potentielle extension provisoire de l'UAPE de Jongny, dans l'espoir de pouvoir trouver une place pour tous les enfants qui en ont besoin, dès la rentrée 2026-2027, et jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit en place.

Ainsi, j'espère sincèrement que Jongny pourra être Solidaire tant avec ses aînés qu'avec ses enfants 😊

Jongny, le 8 décembre 2025.

Micaël Paquier